



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 241 - NOVEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## 59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Décision N °2013319-0003 - Décision N ° 21 /2013 portant mesure temporaire de restriction de navigation .....	1
---	---

## 59\_Etablissements

### EPCC LaM

Autre N °2013276-0013 - Projet de procès- verbal du Conseil d'administration du LaM du jeudi 6 juin 2013 .....	4
Décision N °2013276-0009 - Décision modificative n ° 2 du 3 octobre 2013 du Conseil d'administration - Budget 2013 .....	14
Délibération N °2013276-0005 - Délibération n ° 2013-03-60 du Conseil d'Administration du 3 octobre 2013 - Détermination de la tarification 2013 .....	53
Délibération N °2013276-0006 - Délibération n ° 2013-03-62 du conseil d'administration 3 octobre 2013 - Subvention de Lille Métropole pour l'exposition sur l'oeuvre de Modigliani .....	60
Délibération N °2013276-0007 - Délibération n ° 2013-03-56 du Conseil d'Administration du 3 octobre 2013 - Validation du procès- verbal du conseil d'aministration du 6 juin 2013 .....	63
Délibération N °2013276-0008 - Délibération n ° 2013-03-57 du conseil d'administration du 3 octobre 2013 - Décision modificative du budget 2013 .....	66
Délibération N °2013276-0010 - Délibération n ° 2013-01-61 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration - Passation de marchés publics : Autorisation de lancement de marchés .....	69
Délibération N °2013276-0011 - Délibération n ° 2013-03-58 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration - Suppressions, modifications et créations de postes des emplois permanents .....	73
Délibération N °2013276-0012 - Délibération n ° 2013-03-59 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration - Modalités d'accueil, de gratification et de remboursement des frais des stagiaires .....	76

## 59\_Préfecture du Nord

### Secrétariat général

Arrêté N °2013323-0004 - Arrêté préfectoral modificatif portant renouvellement de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière .....	80
Arrêté N °2013323-0005 - Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière .....	83
Arrêté N °2013323-0006 - Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission du titre de séjour du Nord .....	86

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute- Normandie et de Picardie**

**Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Décision N °2013322-0004 - Décision du 18 novembre 2013 portant délégation de signature portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements (Décision N ° 645/2013)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2013319-0003**

**signé par  
Emmanuel GILBERT, directeur départemental adjoint**

**le 15 Novembre 2013**

**59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Décision N ° 21 /2013 portant mesure  
temporaire de restriction de navigation



PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

**Décision N° 21 / 2013**  
**portant mesure temporaire de restriction de navigation**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article A 4241-26 du code des transports;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013 portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande de l'entreprise Bouygues construction en date du 23 octobre 2013 relative à une interruption de la navigation sur la Scarpe Inférieure;

Vu l'avis favorable du directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France;

Considérant que cette demande nécessite la prise de mesures restrictives de navigation ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du changement du tablier du pont SNCF de Saint-Amand-les-Eaux franchissant la Scarpe Inférieure au PK 57,601, la navigation sous l'ouvrage précité sera interdite jusqu'au 02/12/2013 à 17h00.

**Article 2 :**

La mesure définie en article 1 fait l'objet d'une signalisation appropriée par Voies Navigables de France. Cette dernière doit être strictement respectée par l'ensemble des usagers de la voies d'eau.

**Article 3 :**

La présente décision ne préjuge pas des autres décisions et/ou autorisations éventuellement requises par d'autres réglementations applicables pour ce type de travaux.

**Article 4 :**

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France, le maître d'ouvrage et le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale de La Bassée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Lille , le 15 novembre 2013

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental adjoint



Emmanuel GILBERT

**Copies adressées à :**

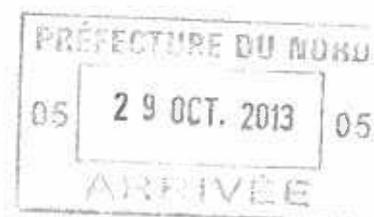
Préfecture du Nord  
Sous-préfecture de Valenciennes  
SDIS 59  
Mairie de Saint-Amand

Direction départementale des territoires et de la mer  
Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure  
Pôle navigation intérieure  
123, rue de Roubaix – CS 20839 59508 Douai cedex  
Tél : 03.27.94.55.60

# Projet de procès-verbal du Conseil d'administration du LaM du jeudi 6 juin 2013

## Présents :

- Madame Corinne BARBANT, représentante du personnel
- Madame Florentine BIGEAST, représentante du personnel
- Madame Fabienne BLAISE, personnalité qualifiée
- Monsieur Alain CAMBIEN, représentant de Lille Métropole
- Madame Annette DARNEL, représentante de Lille Métropole
- Monsieur Alain DETOURNAY, représentant de Lille Métropole
- Madame Dominique FURNE, représentante de la Ville de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Olivier HENNO, Président, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Jacques PASTOUR, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Alexis PERON, représentant l'association L'Aracine
- Madame Marie-Thérèse PINCEDE, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Ivan RENAR, personnalité qualifiée
- Madame Sophie ROCHER, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Renaud TARDY, représentant de Lille Métropole



## Excusés :

- Monsieur Daniel BOUREL, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Dominique BUR, représentant l'Etat
- Monsieur Laurent BUSINE, personnalité qualifiée
- Monsieur Gérard CAUDRON, représentant de la Ville de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Bernard CHEROT, représentant l'association L'Aracine
- Madame Catherine CULLEN, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Eric DENOEUDE, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Laurent DERONNE, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Eric DURAND, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Francis GRIMONPREZ, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Bernard MASUREL, représentant l'association Masurel
- Monsieur Christian MASUREL, représentant l'association Masurel
- Monsieur Jean-Michel MOLLE, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Bernard OMIETANSKI, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Alain SEBAN, personnalité qualifiée
- Monsieur Mebarek SERHANI, représentant de Lille Métropole
- Monsieur Philippe VAN CAUTEREN, personnalité qualifiée
- Monsieur Hervé VERBRUGGE, représentant de Lille Métropole

## Assistaient aussi à la réunion:

### Le LaM, Lille Métropole Musée d'art Moderne, d'art contemporain et d'art brut :

- Madame Isabelle DESCHEEMAER, directrice administrative et financière
- Monsieur Marc DONNADIEU, conservateur en art contemporain
- Madame Savine FAUPIN, conservatrice en art brut
- Madame Karine GAILLARDET-ARTO, secrétaire
- Madame Annette GOMEZ-DE ROIJ, assistante de direction
- Madame Sophie LÉVY, directrice-conservatrice
- Madame Justine LALAU, juriste
- Madame Véronique PETITJEAN, directrice des publics et de la communication
- Madame Isabelle TAVERNIER, agent comptable

## Les Amis du LaM :

- Madame Nathalie DUIQUET, présidente

## Lille Métropole :

- Monsieur Jean-Christophe LEVASSOR, directeur de la culture

**La Direction régionale des Affaires culturelles :**

- Madame Marie-Christiane DE LA CONTÉ, Directrice régionale des affaires culturelles
- Martine MATHIAS, Conseillère musée

**La Ville de Villeneuve d'Ascq :**

- François CATTEAU, directeur adjoint

Olivier HENNO salue les membres du Conseil d'Administration et les autres personnes présentes à la réunion.

**Point n°1 : approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 2013.**

Olivier HENNO met au vote l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 2013 ; en l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : proposition de dons**

Olivier HENNO donne la parole à Sophie Lévy et son équipe.

**Savine FAUPIN :**

- *Le premier don est un ensemble de 21 œuvres données par Annie BUSIN, plasticienne, qui a contribué à faire rentrer des œuvres dans la collection de L'Aracine. Annie BUSIN souhaite faire don de quelques œuvres au musée, dont :*
  - *un dessin de Paul ENGRAND qui figure dans la collection de L'Aracine.*
  - *un billet de banque de Georgine HU et un cahier de dessins de 14 pages dessinées par Georgine HU. On en verra de semblables dans l'exposition Corps Subtils.*
  - *quinze dessins et des collages d'Emmanuel Tarin qui représentent des camions. Ces derniers sont tracés sur des papiers d'emballage et découpés.*
- *deux petites sculptures de Jean SMILOWSKI : un petit soldat anglais et un petit soldat indien. Jean SMILOWSKI habitait sur les fortifications Vauban à Lille et avait construit sa cabane. Dans la collection de L'Aracine, nous possédons déjà quelques objets, des peintures, un cahier de SMILOWSKI. Ces deux petits soldats extrêmement bien réalisés, compléteront de façon très intéressante le fonds de la collection.*
- *un don fait par Jean OURY, médecin-psychiatre-psychanalyste qui a commencé sa carrière à Saint-Alban-sur-Limagnole en Lozère dans les années 1940-1950 : un cahier d'Aimable JAYET, d'une qualité exceptionnelle, donné en 1949. Jean OURY s'est intéressé à son œuvre et a fait sa thèse de médecine sur JAYET. Il fut fondateur de la clinique de La Borde, un lieu très important sur la psychothérapie institutionnelle. Dans la collection du musée, nous avons déjà un bel ensemble de dessins de JAYET sur des papiers d'emballage, mais pas de cahier entièrement dessiné, dans lequel JAYET raconte sa vie avant l'hôpital et pendant son hospitalisation.*
- *un don de Bernard LASSUS, architecte paysagiste et plasticien. Bernard LASSUS a forgé le terme d'« habitant paysagiste » au tout début des années 1960. Il s'est intéressé aux personnes qui construisent dans leur jardin ou sur leur maison, des objets ou des œuvres qui sont associé(e)s au paysage, au jardin ou*

aux plantations. Il s'agit d'un ensemble de terres cuites, dessus de lessiveuse peinte en forme de soleil et bouteille peinte. Bernard LASSUS nous a donné aussi un ensemble de diapositives (plans et relevés) des années 1960 et 1970 qui documentent ce jardin. En ce moment nous sommes en train de numériser un fonds de 200 diapositives environ réalisées par le photographe Francis DAVID dans les années 1980 sur ces sites.

- don d'un dessin de Jean LAUNAY par Françoise et Bernard GAUTHIER, des collectionneurs d'art brut proches de L'Aracine et qui cessent leur collection. Ce dessin est un peu différent de ceux que nous avons eus en don l'année dernière puisqu'il est au format horizontal et sur du papier journal vierge. C'est un tracé de petites figures qui se relie à des animaux, une sorte de cadavre exquis dessiné.

**Sophie LEVY** remercie Savine Faupin et précise que ces dons comportent des œuvres historiques importantes : *Nous nous réjouissons des liens maintenus avec ces différents collectionneurs d'art brut qui permettent encore au musée d'enrichir sa collection grâce à ces très généreux dons. Il y a par ailleurs quelques dons en art contemporain dont Marc Donnadiou va nous parler.*

#### **Marc DONNADIEU :**

- *Le premier d'entre eux est une œuvre de Baudouin LUQUET, donnée par Stéphane ROUSSEL et Bruno DUFLOT, membres des Amis du LaM. Baudouin Luquet est un artiste né en Picardie, installé à Lille dans les années 1960 et très actif sur la scène artistique lilloise. Le fonds du LaM est le plus important dans les collections régionales. De plus, le fonds parcourt toute la carrière de l'artiste mais il lui manquait les dernières années. Cette œuvre sur papier vient ainsi compléter notre collection par des collages et des dessins de la fin des années 1970. Il est actuellement exposé au sein du petit Théma Abstraction construite.*
- *Les deux dons suivants proviennent de Gabrielle SALOMON, une galeriste parisienne importante des années 1980-1990 et qui représentait Pierre MERCIER, photographe de la région ainsi que Fariba HAJAMADI, artiste américaine d'origine iranienne. Aujourd'hui, Gabrielle SALOMON a cessé son activité de galeriste et a proposé de nous donner un ensemble d'œuvres provenant de sa collection personnelle.*
  - *Concernant le don de Pierre MERCIER : le LaM possède quelques-unes de ses œuvres et lui a déjà consacré une exposition en 1989. Pierre Mercier, qui vit de nouveau à Lille, est informé de ce don Il s'agit d'un ensemble de quatre photographies. C'est un travail qui interroge tant les catégories de la photographie que celles de la sculpture : ce sont des sculptures qui sont faites en atelier avec des matériaux périssables comme de la viande et des végétaux, qui sont mis dans des sortes de petits monuments et associés à des matériaux pérennes comme le bois ou la pierre ou le bronze. Ces monuments sont photographiés et chaque image, épreuve unique, devient une image analogue à la sculpture elle-même...*
  - *Quant à Fariba HAJAMADI, il s'agit d'une artiste pour qui le lieu tient une place importante dans son travail, notamment le lieu muséal et la*

*façon dont les objets y sont présentés. Certaines de ses œuvres ont fait partie de deux expositions organisées par Régis DURAND au musée : l'une s'appelait Le Monde après la photographie, et l'autre portait sur le rapport entre la photographie et la sculpture. Son travail porte sur des images qu'elle collecte, qu'elle monte, puis qu'elle imprime sur toile de grand format, et qu'elle repeint à la main en couleurs. Les deux œuvres que Gabrielle SALOMON nous a proposées sont des œuvres dans lesquelles il y a une relation avec le paysage. On sait que l'une des caractéristiques du LaM, est justement, de par ses fenêtres, la relation au paysage.*

- *Le dernier don est celui d'une artiste décédée de la région Sylviane LÉGER. Sa fille a décidé de faire don d'un certain nombre d'œuvres aux musées de la région. Sophie LÉVY a choisi une petite sculpture, très en lien avec les œuvres que nous possédons de Jean ROULLAND et d'Eugène DODEIGNE (petites figurines façonnées à la main et directement reliées au corps et à une présence presque de fétiche par sa taille). Il s'agit d'une sculpture, à la fois poupée et maternité. Deux autres sculptures urbaines de Sylviane LÉGER sont visibles à Villeneuve d'Ascq : l'une au métro Pont de Bois l'autre est située à la Cousinerie.*

**Sophie LÉVY :** *Ces dons ont été approuvés par le conseil scientifique et culturel, qui s'est tenu le 27 mai et dont le président d'honneur est Ivan RENAR. Ils seront aussi présentés à la commission interrégionale.*

**François CATTEAU :** *Je voulais juste ajouter que nous avons deux œuvres de Baudouin LUQUET dans les écoles de la ville : une à l'école Rameau et une à l'école Mermoz.*

**Marie Christiane DE LA CONTÉ :** *Le travail du LaM dans le domaine des acquisitions à travers tous ces dons est remarquable. Ce n'est pas si fréquent, donc je voulais simplement vous dire bravo.*

**Marc DONNADIEU :** *On remercie les Amis encore une fois pour leur présence à nos côtés et leur engagement vis-à-vis du musée.*

**Alexis PÉRON :** *Je voudrais dire que nous avons été très heureux, à la vue de tous ces dons, de constater que nos amis de L'Aracine ont continué à nous faire confiance. Il y a, parmi tous ces amis de L'Aracine, Annie BUSIN, dont Madeleine Lommel m'avait demandé d'être le correspondant et qu'elle avait Emmanuel THARIN comme grand amour – qui a longtemps été refusé par L'Aracine et dont j'étais d'ailleurs le vaillant défenseur. Je suis donc très heureux de voir aujourd'hui que 21 œuvres remarquables sont données au musée, dans sa collection d'art brut. Je dois dire que l'ensemble de ces donations d'Annie BUSIN, que je connais bien, sont remarquables. Je voudrais au nom de L'Aracine et éventuellement au nom du LaM, la remercier particulièrement pour ce don.*

**Sophie LÉVY :** *Quand nous avons présenté le don du cahier d'Aimable Jayet, Michel NEDJAR et Bernard CHÉROT étaient enthousiasmés parce que ce don est*

*une œuvre historique importante qui relie notre collection à l'histoire de Saint-Alban, qui a été célébrée par exemple dans l'exposition du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (exposition L'Art en guerre) où il y avait un chapitre sur l'importance de la création dans les hôpitaux psychiatriques pendant la Seconde Guerre mondiale et le lien avec les surréalistes par l'intermédiaire de Paul Éluard.*

**Olivier HENNO** met au vote la proposition de ces dons qui est acceptée à l'unanimité.

### **Point n°3 : programmation 2014.**

**Sophie LEVY** : *Il y a une nouveauté dans la programmation de 2014 : il s'agit de l'exposition Meret OPPENHEIM. Il n'y a que deux images dans le dossier, qui sont ce tableau inspirés par Max Ernst et cette paire de gants dont la broderie reprend le faisceau sanguin d'une main humaine. C'est une exposition que nous reprendrions et qui est en ce moment visible au Kunstforum de Vienne. L'exposition va circuler ensuite au Martin Gropius Bau de Berlin.*

*Meret OPPENHEIM, jeune femme suisse, est arrivée à Paris en 1932 ; elle a été introduite par l'intermédiaire d'Alberto GIACOMETTI et Jean ARP dans le cercle des peintres surréalistes. Elle a été souvent photographiée par MAN RAY. Sa créativité et son audace l'ont conduite à créer des objets et des dessins qui furent présentés dans les expositions surréalistes des années 1930. Un jour, Meret OPPENHEIM était dans un café avec Dora MAAR et Pablo PICASSO. Elle portait un bracelet recouvert de fourrure qu'elle avait dessiné pour Elsa Schiaparelli, la créatrice de mode la plus proche de l'avant-garde dans les années 1930, et Picasso lui dit : « on devrait couvrir tous les objets de la vie quotidienne avec de la fourrure ». Et elle répond : « comme cette tasse ? ». Et voilà le point de départ de cette œuvre très étrange, qui est une tasse à thé recouverte d'une fourrure de gazelle qui crée une sorte de rencontre tout à fait surréaliste entre deux univers : l'univers du culturel et du pratique et l'univers du naturel et du sensuel. Cette œuvre crée immédiatement des associations d'idées et d'univers d'une très grande poésie. L'objet est présenté à l'Exposition d'objets surréalistes qui est présentée à la galerie Charles RATTON en 1936, avec des œuvres de Max ERNST, Duchamp et d'autres tenants du surréalisme, ainsi que des objets primitifs et des objets usuels choisis pour leur caractère poétique. Et la même année, l'œuvre est achetée par le MoMA de New York. Cette œuvre a eu un immense succès de scandale qui pousse Man Ray à prendre sa défense auprès des Américains en affirmant qu'il n'était pas plus scandaleux de couvrir une tasse de fourrure que de couvrir une femme de fourrure. C'est le point de démarrage de la carrière de cette artiste, qui est morte en 1985 et qui fait parfaitement le lien entre la première et la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, entre l'art moderne et l'art contemporain, entre le surréalisme et d'une certaine manière son héritage dans l'après-guerre. Cette artiste a continué jusqu'à la fin de sa vie à produire, dans une veine surréaliste, parfois des peintures, parfois des dessins, parfois des assemblages, qui ont inspiré beaucoup de femmes artistes de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, parmi lesquelles probablement Louise BOURGEOIS. Cette exposition est donc tout à fait adaptée à la politique d'expositions du LaM.*

*Nous allons dans l'étape lilloise tenter d'emprunter quelques objets de ces artistes surréalistes qui l'ont accompagnée à ses débuts, dont GIACOMETTI, ARP, ERNST,*

*DUCHAMP. MAN RAY, etc. C'est aussi pour nous l'occasion de créer des liens avec des structures européennes étrangères et de redonner une place à cette artiste qui a été lancée en France et qui n'a pas eu d'exposition en France depuis 1984 et sur laquelle il n'y a plus aucune source bibliographique disponible en français.*

*Il y aura aussi pendant cette année 2014 quelques projets Thémas autour de la célébration de la Première Guerre mondiale, comme pour tous les musées du Nord-Pas-de-Calais. Marc va nous dire deux mots sur le projet autour de la série d'Éric POITEVIN.*

**Marc DONNADIEU :** *Éric POITEVIN est un photographe français. En 1985, l'artiste a souhaité réaliser le portrait de tous les Poilus encore en vie. À cette époque-là, ils étaient plus d'une centaine. De fait, Éric POITEVIN vit dans un village en Moselle, près d'un bois dans lequel il y avait des tranchées et qui a été bombardé. Il a longtemps photographié la façon dont la nature poussait sur des débris d'obus et des débris humains. Il a souhaité aller rencontrer ces personnes qui avaient vécu la guerre, dans ce bois, puis ouvrit son projet à tous les anciens combattants. L'idée est donc de montrer de donner un visage aux anciens combattants. Son protocole est intéressant : tous les sujets sont cadrés et photographiés de la même façon, en noir et blanc. Ils ont tous eu la liberté de venir devant l'objectif du photographe comme ils le voulaient ; certains sont venus en ancien combattant avec leurs médailles et leurs souvenirs et d'autres, au contraire, complètement en civil, tels qu'ils sont dans la vie courante. Cette exposition associe donc un regard contemporain sur un événement historique, regard qui donne un corps à l'événement. L'exposition sera accompagnée d'un livre dans lequel il y aura des échanges de correspondance entre ces anciens combattants et Éric POITEVIN ainsi que des souvenirs. Cette œuvre provient de la collection privée de Marc ROBÉLIN. Le LaM étant aussi un musée de collectionneurs, c'est une façon de montrer l'engagement d'un collectionneur vis-à-vis d'un artiste. Le musée a demandé à l'État le label des célébrations de la Grande Guerre.*

**Sophie LEVY :** *Je vous rappelle qu'il y aura aussi un autre petit Théma sur les caricatures qui ont été faites pendant la Première Guerre mondiale autour du cubisme.*

**Marie Christiane DE LA CONTÉ :** *Pensez à demander le label d'exposition d'intérêt national pour l'exposition de Meret OPPENHEIM.*

#### **Point n°4 : Plan pluriannuel d'investissement (PPI)**

**Isabelle DESCHEEMAEKER :** *Lors du précédent conseil, le conseil d'administration avait autorisé le LaM à transférer 200 000€ en section d'investissement et nous nous étions engagés à revenir vers vous pour vous présenter nos grandes orientations en matière d'investissement, ce que je fais aujourd'hui.*

*En matière d'investissement, nous avons deux exigences. La première est de renouveler le matériel nécessaire au fonctionnement du musée : il s'agit*

*d'acquisition ou de renouvellement de logiciels, de matériel informatique etc. Le renouvellement logiciel se fera sur deux ans.*

*En matière de logiciel, nous sommes actuellement à la recherche d'une solution intégrée permettant de faire de la gestion du temps de travail suite à l'application de l'aménagement du temps de travail ainsi que de la gestion du personnel.*

*L'autre partie du dossier concerne les investissements conséquents pour le LaM. Il y en a trois :*

- Le premier investissement concerne notre baie informatique, c'est-à-dire le matériel qui permet d'effectuer les sauvegardes et le stockage de nos données. Aujourd'hui, cette baie est à 100 % de ses capacités : le musée est dans une zone jugée critique. La perte d'un serveur ou la panne d'un disque nécessiterait des temps de remontage et des coûts très importants pour le LaM. Nous avons estimé à 15 jours le temps nécessaire pour remettre le système en activité. Il s'agit donc pour le musée de réaliser son plan de reprise d'activité (PRA) et son plan de continuité d'activité (PCA). L'acquisition d'une nouvelle baie de stockage serait aux alentours des 65 000 €.*
- La seconde orientation concerne notre parc automobile. Aujourd'hui, nous avons à faire à un parc très vieillissant : les coûts d'entretien et de réparations augmentent, les véhicules sont très polluants et la gestion de ce parc nécessite une forte implication de nos équipes. Nous envisageons de réduire le nombre de véhicules de tourisme (le nombre de véhicules utilitaires étant maintenu) et de rajeunir tout le parc sur plusieurs années.*
- La troisième grande orientation du musée se situe sur l'aménagement du parc urbain.*

**Sophie LEVY :** *Ce parc est un atout fondamental pour ce musée et nous voudrions développer sa dimension d'accueil, puisqu'il est un espace de lien avec non seulement la ville de Villeneuve-d'Ascq mais aussi avec tous les promeneurs de l'espace naturel environnant. Par conséquent, les investissements qui sont détaillés ici visent à améliorer encore l'accueil paysager de ce parc en habillant les grilles de l'entrée et de la sortie, en repensant la plantation de certaines zones et aussi en plantant des graminées le long de la façade arrière sur l'allée John Coltrane. Nous avons pris contact avec l'Espace naturel métropolitain à ce sujet ainsi que sur la question de l'animation de ces espaces extérieurs.*

*Au-delà de ces investissements en matière d'acquisition de plantes et de plantations complémentaires, nous menons deux autres réflexions.*

- Pour l'une, il s'agirait de créer une aire de jeux en dehors du parc, pour que le parc reste un parc de sculptures, un musée de plein air et accentuer son attractivité et son caractère de musée familial. Nous souhaiterions travailler avec un designer afin de créer une aire de jeux pour enfants remarquable. Nous allons réfléchir aux pistes qui pourraient s'ouvrir à nous et voir le coût de ce type d'équipement.*
- Et puis la question du réaménagement du rond-point d'entrée et sur le devenir du restaurant La Ferme du Moulin fermé depuis plusieurs mois, se pose. Ce lieu est un point stratégique de jonction entre la ville, les parcs d'entreprise à proximité, le parking, les promeneurs et évidemment le musée. Le LaM a des besoins en matière d'accueil des grands groupes touristiques, en matière de locations espaces à des entreprises type salle de réunion, et en matière*

*d'accueil des groupes scolaires, lorsqu'ils souhaitent s'abriter à l'heure du déjeuner. Lorsque les études seront plus avancées, nous reviendrons vers vous.*

**Isabelle DESCHEEMAEKER :** *Les choix en matière d'investissement se feront en termes de bonne gestion : les acquisitions seront réalisées sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres voies qui puisse s'avérer économiquement plus viables.*

**Jacques PASTOUR :** *J'apprécie beaucoup votre intervention, Madame, sur l'environnement du LaM, et en particulier le réaménagement du parc, qui est à mon avis une excellente chose. Vous avez parlé également d'une extension possible avec des jeux pour les enfants etc. Quelle superficie tout cet ensemble représente-t-il ? Et avez-vous à l'esprit une étude globale par un paysager... ? Comment allez-vous gérer tout cela ?*

*Et deuxièmement, je suis tout à fait d'accord également concernant le fameux rond-point qui est tristounet et qui n'est pas à la hauteur, à mon avis, de l'entrée de ce LaM.*

*Concernant votre réflexion par rapport au restaurant, c'est quand même fort malheureux qu'il ne soit pas repris et qu'il reste à l'abandon comme il l'est depuis déjà maintenant un certain nombre de mois.*

**Sophie LEVY :** *En ce qui concerne les plantations, notre prestataire d'entretien des espaces verts nous a fait quelques propositions de plantations adéquates pour ces différents points. Nous ne sommes pas allés au-delà parce que nous sommes assez satisfaits de l'aménagement du parc lui-même, qui a été revu - comme vous le savez - par la société AWP pendant le grand chantier du LaM. Ce sont eux qui ont proposé cette deuxième allée qui joue un rôle fondamental dans l'insertion du site dans la ville, à savoir la deuxième allée le long du petit cours d'eau. Il n'y a pas d'étude paysagère à proprement parler sur le parc mais il s'agit plutôt de plantations.*

*La surface exacte de la plaine extérieure du parc devant le Calder du Musée n'a pas été calculée, mais elle reste modeste. Ce lieu est géré par l'Espace naturel métropolitain, qui a réservé un accueil assez favorable au projet.*

**Olivier HENNO :** *Une négociation est ouverte concernant le restaurant. Il y a des discussions avec à la fois la ville de Villeneuve-d'Ascq et les services communautaires, mais le montant semble élevé, puisqu'on parle d'un peu plus de 1 million d'euros. Ce ne sont pas des décisions légères. Même si le projet est a priori pertinent, il faut faire la relation entre la pertinence, le coût et les moyens dont Lille Métropole dispose.*

#### **Point n°5 : Le Pass musée**

**Olivier HENNO :** *Abordons la question de l'adhésion au pass musées. Je passe donc la parole à Sophie et à Isabelle pour une présentation. Je remercie tout particulièrement Jean-Christophe LEVASSOR qui a géré ce projet à Lille métropole. L'esprit métropolitain, son émergence et son développement sont parfois un combat.*

*Il y a deux questions qui sont sous-tendues par cette délibération.*

- La question de la grille tarifaire (pass solo, pass duo, pass jeune et pass Amis du musée). Le pass Amis du musée fait l'objet d'un certain nombre de discussions.
- Puis la convention. Sophie et Isabelle vont définir cette convention, mais parmi les questions importantes, il y a celle du reversement des recettes. Vous avez le projet de répartition entre Le Fresnoy (2,1 %), le LaM (25,2 %), le MUba (2,1 %), le Palais des Beaux-Arts (35,3 %), La Piscine (35,3 %). Cette répartition sera bien entendu susceptible d'être modifiée en fonction de plusieurs critères. En tous les cas, je souhaite remercier les acteurs de ce dossier qui est nécessaire pour la Métropole.

**Sophie LEVY :** Les tarifs des différentes formules de ce pass devrait changer la donne de la consommation culturelle métropolitaine et « mettre en musique » la circulation des publics dans la Métropole. Il y a aussi la question de la répartition calculée à partir d'un certain nombre de critères. Il faudra regarder quelles sont les structures qui vendent le plus de pass, quelles sont les structures qui bénéficient le plus d'une utilisation de ce pass (deuxième critère) et ensuite, la fréquentation générale de ces lieux. Le pari est que tous les musées y gagnent, à la fois en termes de fréquentation, en termes de facilité pour les habitants de la métropole, en termes de chiffre d'affaires pour les musées pour lesquels ces questions de ressources propres vont devenir chaque année plus importantes. Nous parions finalement sur un système de mise en commun des énergies qui fasse progresser l'ensemble des structures sur tous les plans.

Il y a un vrai investissement de Lille Métropole d'une part sur sa fondation, et d'autre part sur son lancement. Il faut aussi saluer Hélène AMBLÈS, qui a énormément travaillé sur ce projet.

**Sophie ROCHER :** Nous allons passer également au pass pour les transports en commun, donc pourquoi ne pas mutualiser sur une même carte l'ensemble des services accessibles sur les champs métropolitains ?

**Jean-Christophe LEVASSOR :** C'est le cas. Effectivement, on a fait en sorte que les technologies soient compatibles : on pourra prendre le pass sans avoir le Pass Pass, mais on pourra aussi mettre son pass sur le Pass Pass de Transpole si on le souhaite.

**Sophie ROCHER :** Même si le Pass Pass n'est pas personnalisé ? En effet, pour ceux qui prennent de façon très occasionnelle les transports en commun lillois, je viens de lire dans la presse aujourd'hui qu'il s'agira d'un pass impersonnel et que ce ne sera pas un pass « personnalisé ». Or, la carte des musées sera personnalisée si on prend un pass duo, par exemple ; elle sera à votre nom et au nom de la personne qui vous accompagne. Est-ce que ça marche sur toutes les cartes, y compris celles qui ne sont pas personnalisées ?

**Jean-Christophe LEVASSOR :** C'est la technologie qui est compatible. La carte Transpole émet un numéro de référence et ce numéro sera connecté de notre côté sur les bases de données pass avec l'adhésion ou pas.

**Sophie ROCHER** : *L'idéal serait que cela soit interfaçable des deux côtés, c'est-à-dire que la carte Pass musées puisse permettre aussi d'accéder aux transports en commun occasionnellement. On va probablement de plus en plus s'orienter vers des cartes uniques donnant accès à divers types de services. Cela permettra en plus de les rentabiliser et de permettre également la plus libre circulation de tous les publics dans tous les domaines.*

**Olivier HENNO** met au vote la proposition de mise en route de la C'Art, qui est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

**Point n°6 : Autorisation de création d'un groupement de commandes : maintenance évolutive des appareils élévateurs**

**Olivier HENNO** : *Nous abordons donc les questions liées au groupement de commandes.*

**Isabelle DESCHEEMAEKER** : *Afin de réaliser des économies d'échelle, nous vous demandons l'autorisation d'adhérer à un groupement de commandes avec Lille Métropole sur la maintenance des appareils de levage.*

**Olivier HENNO** met au vote l'autorisation de création d'un groupement de commandes pour la maintenance évolutive des appareils élévateurs, ce qui est adopté à l'unanimité.

**Point n°7 : Information concernant les marchés passés par le LaM depuis le 10 avril 2013**

**Olivier HENNO** : *Dans votre dossier, vous avez une note d'information concernant les marchés passés par le LaM depuis le 10 avril, date de notre dernier CA. Leur présentation ne sera pas faite, mais si vous avez des questions particulières, Isabelle vous répondra avec plaisir. Nous arrivons maintenant aux questions diverses. Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois pas. Merci encore à Sophie LÉVY et à son équipe.*

**Sophie LEVY** : *Je signale à Jacques PASTOUR qu'il y a une revue de presse qui lui démontrera que le LaM apparaît souvent dans la presse locale.*

**Olivier HENNO** : *Merci de votre participation et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.*

À Villeneuve d'Ascq, le 10 juin 2013

Olivier HENNO  
Président du Conseil d'Administration du LaM





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2013276-0009**

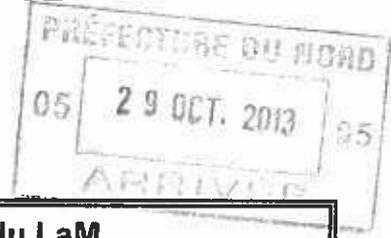
**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Décision modificative n ° 2 du 3 octobre 2013  
du Conseil d'administration - Budget 2013

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



	<b>EPCC du LaM</b>
--	--------------------

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b> BUDGET A : EP
--

**M4 (1)**

<b>Décision modificative n°2 du 3 octobre 2013</b>
--

**ANNEE 2013**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49  
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre            pour la section d'exploitation (1),
  - au niveau du chapitre            pour la section d'investissement (1).
  - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (2)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	7 834 959,89	7 700 607,37
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		134 352,52
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		7 834 959,89	7 834 959,89

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	442 273,00	558 574,31
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	116 301,31	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		558 574,31	558 574,31

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	8 393 534,20	8 393 534,20
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 529 250,35	-2 446,05	-2 446,05	4 526 804,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 568 283,17	-4 515,00	-4 515,00	2 563 768,17
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	98 619,00	9 616,55	9 616,55	108 235,55
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 196 152,52</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 198 808,02</b>
66	Charges financières	1 000,00			1 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 180,00			18 180,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues	374 698,87			374 698,87
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 590 031,39</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 592 686,89</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	242 273,00			242 273,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 832 304,39</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 834 959,89</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=
<b>7 834 959,89</b>	

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	750 317,00			750 317,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 377 658,00			6 377 658,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00			45 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 172 975,00</b>			<b>7 172 975,00</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	374 698,87	2 655,50	2 655,50	377 354,37
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 547 673,87</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 550 329,37</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	150 278,00			150 278,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>150 278,00</b>			<b>150 278,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 697 951,87</b>		<b>2 655,50</b>	<b>7 700 607,37</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=
<b>7 834 959,89</b>	

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	-42 357,52	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie
--	------------	--

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, de créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 041

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	1 995,00			1 995,00
21	Immobilisations corporelles	290 000,00			290 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>291 995,00</b>			<b>291 995,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>291 995,00</b>			<b>291 995,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	150 278,00			150 278,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>150 278,00</b>			<b>150 278,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>442 273,00</b>			<b>442 273,00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>116 301,31</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>568 574,31</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des opérations d'équipement</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves	316 301,31			316 301,31
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>316 301,31</b>			<b>316 301,31</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>316 301,31</b>			<b>316 301,31</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	242 273,00			242 273,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>568 574,31</b>			<b>568 574,31</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>568 574,31</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

		<b>24 306,31</b>
--	--	------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 526 804,30		4 526 804,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 563 768,17		2 563 768,17
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	108 235,55		108 235,55
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 180,00		18 180,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		242 273,00	242 273,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>7 217 988,02</b>	<b>242 273,00</b>	<b>7 460 261,02</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 460 261,02</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		150 278,00	150 278,00
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 995,00		1 995,00
21	Immobilisations corporelles (6)	290 000,00		290 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>291 995,00</b>	<b>150 278,00</b>	<b>442 273,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>116 301,31</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>568 574,31</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	750 317,00		750 317,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 377 658,00		6 377 658,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		45 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	377 354,37		377 354,37
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges		150 278,00	150 278,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>7 550 329,37</b>	<b>150 278,00</b>	<b>7 700 607,37</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>134 352,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 834 959,89</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	316 301,31		316 301,31
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		242 273,00	242 273,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		242 273,00	242 273,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>316 301,31</b>	<b>484 546,00</b>	<b>800 847,31</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>800 847,31</b>
---	-------------------

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
Art (1)					
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	4 529 250,35	-2 446,05	-2 446,05	4 526 804,30
004	PRESTATIONS DE SERVICES	664 825,25	-3 164,00	-3 164,00	661 661,25
005	ACHATS EQUIPEMENT, TRAVAUX	31 050,00	-636,55	-636,55	31 013,45
00611	EDF	166 660,00			166 660,00
00612	GDF	106 050,00			106 050,00
00613	EALX	10 100,00			10 100,00
00614	CONTRAT CHAUFFE	106 050,00			106 050,00
0063	FOURNITURES ENTRE & PET EOP	63 150,00			63 150,00
0064	FOURNITURES ADM	16 160,00			16 160,00
0066	CARBURANT	9 700,00			9 700,00
0068	AUTRES FOURNITURES	40 250,00			40 250,00
007	ACHATS DE MARCHANDISES	56 000,00			56 000,00
011	SOUS-TRAITEMENT GENERALE				
012	REDEVANCE CREDIT BAIL				
0132	LOCATIONS IMMOBILIERES	350 000,00			350 000,00
0125	LOCATIONS MOBILIERES	53 600,00			53 600,00
0152	TRAVAUX ENTRETIEN IMMOBILIER	56 000,00			56 000,00
01551	MATERIEL ROULANT	11 000,00	2 655,50	2 655,50	13 655,50
01558	AUTRES BIENS MOBILIERES	28 000,00			28 000,00
01561	MAINTENANCE DIVERS	40 000,00			40 000,00
01562	MAINTENANCE INFORMATIQUE	30 000,00			30 000,00
01563	MAINTENANCE ASCENSEUR	27 000,00			27 000,00
01564	MAINTENANCE INCENDIE	36 000,00			36 000,00
01565	MAINTENANCE EALX	15 000,00			15 000,00
01566	MAINTENANCE AUTRES	42 500,00			42 500,00
01567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE	5 000,00			5 000,00
0161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE	47 751,00			47 751,00
0162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONTR	81 000,00			81 000,00
018	DIVERS	3 500,00			3 500,00
0181	DOCUMENTATION	9 000,00			9 000,00
0182	ABONNEMENTS	16 216,00			16 216,00
0183	FORMATIONS	45 450,00			45 450,00
0225	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEUR	17 000,00			17 000,00
0228	HONORAIRES	187 150,00	-1 000,00	-1 000,00	186 150,00
0231	ANNONCES & INSERTIONS	126 110,00			126 110,00
0236	CATALOGUES ET IMPRIMES	176 500,00			176 500,00
024	TRANSPORTS DIVERS	202 700,00			202 700,00
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	30 350,00			30 350,00
0256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 515,00			10 515,00
0257	RECEPTIONS	57 350,00			57 350,00
0261	AFFRANCHI ET ROUTAGE	46 715,00			46 715,00
0262	TELEPHONE ET TELEX	33 583,00			33 583,00
027	SERVICES BANCAIRES	3 408,00			3 408,00
0261	CONCOURS DIVERS	16 408,00			16 408,00
0282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 062 857,00			1 062 857,00
0293	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	191 000,00			191 000,00
0287	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT	1 000,00			1 000,00
0351	IMPOTS DIRECTS	10 100,00			10 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 989 283,17	-4 616,00	-4 616,00	2 984 667,17
0211	PERSOANEL INTERIMAIRE	9 028,00			9 028,00
0311	TAXES SUR SALAIRES	158 475,00			158 475,00
0318	AGEFIPH	7 070,00			7 070,00
0333	PARTICIPATION A LA FORMATION	9 270,00			9 270,00
0334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	15 008,00			15 008,00
0338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	20 219,00			20 219,00
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 446 045,17	-4 515,00	-4 515,00	1 441 530,17
0412	CONGES PAYES				
0413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	14 245,00			14 245,00
0414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 680,00			1 680,00
0451	COTISATIONS URSSAF	652 736,00			652 736,00
0452	COTISATIONS IPICAS				
0453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC	162 466,00			162 466,00
0454	PRESTATIONS ASSFDCG	43 943,00			43 943,00
0456	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0472	COTISATION COMITE D'ENTREPRISE	16 157,00			16 157,00
0475	MEDECINE DU TRAVAIL	9 535,00			9 535,00
014 (7)	Attribution de produits				
05	Autres charges de gestion courante	88 619,00	9 616,55	9 616,55	108 235,55
051	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQ	98 619,00	9 616,55	9 616,55	108 235,55
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>7 198 182,82</b>	<b>2 656,50</b>	<b>2 656,50</b>	<b>7 198 808,82</b>
06	Charges financières (b)	1 000,00			1 000,00
066	PERTES DE CHANGE	1 000,00			1 000,00
07	Charges exceptionnelles (c)	18 180,00			18 180,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 180,00			18 180,00
08	Débitons aux provisions (d) (8)				
0815	COTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES E				
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
022	Dépenses imprévues (f)				
02	DEPENSES IMPREVUES	7 216 532,82		2 656,50	7 217 988,82

- (1) Détailler les montres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le rège  
(2) et (1) - Montants de vote  
(3) Hors taxes à régler  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(5) 82 - sauf le compte 821 rattaché au sein du chapitre 012  
(6) 824 - ce compte est uniquement ouvert en 0441  
(7) Le compte 730 est uniquement ouvert en 0443 et en 0444  
(8) Si le montant des CHG de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 08117 sera négatif  
(9) Si le rège applique le régime des provisions exceptionnelles, ainsi que pour le douzième au décaissement des votes de fournitures et de marchandises des dépenses et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers  
(10) Ce chapitre n'est pas en 0440

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	242 273,00			242 273,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 457 605,52</b>		<b>2 656,50</b>	<b>7 460 261,02</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 460 261,02</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie  
(2) cf.1 - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges (5)</b>				
619	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6459	REBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6479	REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>750 317,00</b>			<b>750 317,00</b>
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUI	605 000,00			605 000,00
707	VENTE DE PRODUITS	30 000,00			30 000,00
708	AUTRES PRODUITS	115 317,00			115 317,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>6 377 658,00</b>			<b>6 377 658,00</b>
741	LCMU - Contribution	6 007 000,00			6 007 000,00
742	VILLENEUVE D'ASCQ Contribution	60 000,00			60 000,00
7481	LMCU- Subventions sur projets				
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	40 000,00			40 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	40 000,00			40 000,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets	205 658,00			205 658,00
7485	DRAC - Subventions sur projets	25 000,00			25 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>45 000,00</b>			<b>45 000,00</b>
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
757	REDEVANCE DU RESTAURANT	45 000,00			45 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>7 172 975,00</b>			<b>7 172 975,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>				
766	Gains de change				
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>374 698,87</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>377 354,37</b>
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS				
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	374 698,87	2 655,50	2 655,50	377 354,37
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES				
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 647 673,87</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 550 329,37</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	150 278,00			150 278,00
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES	150 278,00			150 278,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 278,00</b>			<b>150 278,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>7 697 951,87</b>	<b>2 655,50</b>	<b>2 655,50</b>	<b>7 700 607,37</b>
---	---------------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>		
----------------------------------	--	--

+

<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>		<b>134 352,52</b>
--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>7 834 959,89</b>
--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 995,00			1 995,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	1 995,00			1 995,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	290 000,00			290 000,00
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	12 541,46			12 541,46
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	177 458,54			177 458,54
2184	MOBILIER				
2188	AUTRES	100 000,00			100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	<b>Total des opérations (5)</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>291 995,00</b>			<b>291 995,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>291 995,00</b>			<b>291 995,00</b>
-----------------------------------	-------------------	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	150 278,00			150 278,00
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT	150 278,00			150 278,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>150 278,00</b>			<b>150 278,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>442 273,00</b>			<b>442 273,00</b>
---	-------------------	--	--	-------------------

	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>		+	
			+	
	<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			<b>116 301,31</b>
<b>D001</b>	<b>Déficit investissement reporté</b>	<b>116301,31</b>		=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>568 574,31</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					

10	Dotations, fonds divers et réserves	316 301,31			316 301,31
		316 301,31			316 301,31
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>316 301,31</b>			<b>316 301,31</b>

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>316 301,31</b>				<b>316 301,31</b>
-----------------------------------	-------------------	--	--	--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation	242 273,00			242 273,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	242 273,00			242 273,00
28031	<b>AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES</b>				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS				
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLA				
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	242 273,00			242 273,00
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES				
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>242 273,00</b>			<b>242 273,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>568 674,31</b>			<b>568 674,31</b>
					+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>					
					+
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>					
					=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>568 674,31</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**  
**LIBELLE :**

**POUR VOTE (Chapitre)**  
**ou**  
**POUR INFORMATION (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	<b>DEPENSES</b>		<b>a</b>		<b>b</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	<b>Autres</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>		
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10  
(2) Rayer la mention inutile.  
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.  
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A1.1</b>
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX</b>	<b>A1.2</b>

**A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<b>Auprès des organisme de droit privé</b>					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
<b>Auprès des organisme de droit public</b>					
(3)					
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)</b>					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

**A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX**

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts avec options (4)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est pré-déterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisibles, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.3</b>

#### A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES**

IV

A1.4

**A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités de l'exercice en(7) en intérêts capital	ICNE de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux (5)	Index (3)	Niveau de taux (4)			
<b>TOTAL GENERAL</b>															
163 Emprunts obligataires															
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits															
1641 Emprunts en euros (8)															
1643 Emprunts en devises (hors zone €)															
16441 Opérations afférentes à l'emprunt					(9)										
Dépôts et cautionnements reçus															
<b>Total des dépôts et cautionnements reçus</b>															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières															
168 Autres emprunts et dettes assimilées															
1681 Autres emprunts															
1682 Bons à moyen terme négociables															
1687 Autres dettes															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget initial.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Années de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(8) en intérêts capital	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux			
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER</b>	<b>A1.6</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.7</b>

**A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N**

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS</b>									
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES</b>									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

**A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :  Durée :	

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.  
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>		
<b>10</b>	<b>Reversement de dotations et fonds divers</b>	
<b>13</b>	<b>Remboursement de subventions</b>	
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>		
<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C)</b>		
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
9	Sur provisions pour dépr. d.....	
<b>Autres opérations</b>		
<b>Charges transférées (D) = E + F + G</b>		
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices ( E )</b>		
<b>Production immobilisée (F)</b>		
<b>Stocks et en-cours (G)</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**A4.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K</b>		
<b>Ressources propres externes (G)</b>		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
<b>Autres recettes financières (H)</b>		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
<b>Transferts entre sections ( J )</b>		
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks

**RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION**

<b>D001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	
-------------	---	--

<b>R001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	
<b>R1064</b>	<b>Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)</b>	
<b>R1068</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	

	Montant
<b>Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)</b>	I+ D001
<b>Recette financières</b>	(III) + R001+ R1064 + R1068
<b>Solde des opérations financières</b>	III-(I) (1)
<b>Solde net hors charges transférées (2)</b>	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D002 (5)</b>			<b>R002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)  
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		18	Compte de liaison : affectation à ...	
18	Compte de liaison : affectation à ...		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		020	Dépenses imprévues	
020	Dépenses imprévues		45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>			<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**  
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités .....						
8018	Autres engagements donnés .....						
	Au profit d'organismes publics .....						
	Au profit d'organismes privés .....						
<b>TOTAL .....</b>							

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL .....</b>							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises .....						
	Engagements reçus des entreprises .....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C1.1</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>	<b>C1.2</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>				
<b>TECHNIQUE (2)</b>				
<b>SOCIALE (3)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N**

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					



Tableau des effectifs du LAM au 3 octobre 2013

NOM	Prénom	Ancienneté au LAM	Prise en compte de l'ancienneté	Type de contrat	Statut Indice Fonction	Indice Majoré	Echelon Coefficient	Echelon Coefficient EPCC	Temps Partiel	Nb d'heures	Fonction
1 BALLIEU	Xavier	12/03/2001	12/03/2001	CDI	E			595	TP	70	Guide animateur
2 BEYART	Marie	09/08/2012	09/08/2012	CDI	F			375		151.67	Régisseur des expositions
3 BIGEST	Florentine	02/01/2007	02/01/2007	CDI	G			490	TP	151.67	Chargée de mission
4 BOULANGER	Christophe	01/03/1995	01/03/1995	CDI	G	579		579	TP	91	Attaché de Conservation
5 BUISSON	Marie	20/10/2012	20/10/2012	CDI	C			307	TP	60.67	Agent d'accueil
6 DENOLF	Véronique	16/08/2010	16/08/2010	CDI	F			554	TP	60	Guide animateur
7 DIGONNET	Violaine	01/09/2009	01/09/2009	CDI	E			411		151.67	Attachée de conservation non titulaire
8 DONNADIEU	Marc	23/09/2010	23/09/2010	CDI	H			702		151.67	Conservateur du Patrimoine
9 DUHAMEL	Sylvie	16/08/2010	16/08/2010	CDI	E			554	TP	60	Guide animateur
10 GOMEZ	Annette	01/01/2008	08/01/2008	CDI	E			466		151.67	Assistante administrative
11 HAMELIN	Stephanie	07/09/2010	07/09/2010	CDI	C			307		151.67	Agent d'accueil
12 HOLIN	Alexandre	02/03/2001	02/03/2001	CDI	E			595	TP	70	Guide animateur
13 HOYE	Christian	02/11/2000	02/11/2000	CDI	D			401		151.67	Comptable
14 JOUAN	Benoit	26/02/2013	26/02/2013	CDI	E			595	TP	70	Guide animateur
15 LALAU	Justine	01/02/2013	01/02/2013	CDI	E			350		151.67	Juriste
16 LECLERQ	Aurèle	18/08/2008	18/08/2008	CDI	F			450		151.67	Attachée de conservation non titulaire
17 LEFEBVRE	Erika	01/03/2010	01/03/2010	CDI	C			310		151.67	Chargée des réservations
18 LEROY	Sylvie	01/09/2010	01/09/2010	CDI	C			307		151.67	Agent d'accueil
19 LEVY	Sophie	01/07/2009	01/07/2009	CDI	I			895		151.67	Directrice - conservatrice
20 LOCUMENT	Fredéric	01/10/1995	01/10/1995	CDI	D			438		151.67	Comptable
21 LOUNGA	Yannick	20/10/2012	20/10/2012	CDI	C			307	TP	60.67	Agent d'accueil
22 MAREEL	Achille	01/12/2009	01/12/2009	CDI	G			461		151.67	Responsable adjoint tech./Sécu.
23 MATON	Caroline	01/03/2010	01/03/2010	CDI	D			332		151.67	Responsable des réservations
24 MAUVAN	Gregory	02/04/2012	02/04/2012	CDI	C			352		151.67	Agent technique-Audiotvisuel
25 OCAMPOS	Patricio	01/07/2008	01/07/2008	CDI	E			414		151.67	Technicien principal de 2ème classe non titulaire
26 PARTHIOT	Loïc	07/09/2006	07/09/2006	CDI	E			595	TP	70	Guide animateur
27 PETITJEAN	Véronique	02/11/2009	02/11/2009	CDI	H			758		151.67	Directrice des publics et de la communication
28 PIHERY	Ayméric	06/01/2003	06/01/2003	CDI	E			594	TP	60	Guide animateur
29 PODEMSKI	Peggy	03/07/2007	03/07/2007	CDI	F			445		151.67	Attachée de conservation non titulaire
30 POMMENOF	Natacha	28/11/2012	28/11/2012	CDI	C			307		151.67	Agent d'accueil
31 SOL	Geoffrey	02/12/2010	02/12/2010	CDI	E			554	TP	60	Guide animateur
32 SPENCER	Mary	22/10/2010	22/10/2010	CDI	E			554	TP	60	Guide animateur
33 VILLAIN	Benoit	01/07/2008	01/07/2008	CDI	G			449		151.67	Attachée de conservation non titulaire
34 WARTEL	Emilie	04/01/2011	04/01/2011	CDI	C			307		151.67	Agent d'accueil
35 WYSOCKI	Elodie	16/08/2010	16/08/2010	CDI	E			554	TP	60	Guide animateur
36 BARBANT	Corinne	03/11/2003	03/11/2003	Détachée	G	467	5ème	505		151.67	Attachée de conservation du patrimoine
37 BERGES	Hélène	01/12/1996	01/12/1996	Détachée	E	467	5ème	458	TP	136.5	Assistante qualifiée de conservation du Patrimoine et
38 DELOBEAU	Michaël	04/09/2012	04/09/2012	Détachée	E	328	6ème	379		151.67	Adjoint à l'agent comptable
39 DESCHEMAER	Isabelle	04/09/2012	04/09/2012	Détachée	H	705	4ème	812		151.67	Directrice administrative et financière
40 DUFOUR	Jean-Guillaume	05/05/2003	05/05/2003	Détaché	C	338	7ème	341		151.67	Agent de maîtrise
41 FAUPIN	Savine	28/03/1994	28/03/1994	Détachée	H	821	5ème	827		151.67	Conservateur en chef du Patrimoine
42 FRUIT	Patrick	13/09/1982	13/09/1982	Détaché	C	430	8ème	381		151.67	Agent de maîtrise Principal (Peintre)
43 GAILLARDET-ARTO	Karine	21/11/2011	21/11/2011	Détachée	D	312	4ème	308		151.67	Adjoint administratif 2ème classe
44 GOEMINNE	Jean-Pierre	15/01/1995	15/01/1995	Détaché	C	319	8ème	306		151.67	Adjoint du patrimoine 2ème classe
45 LACOURT	Jeanne-Bathilde	04/12/2008	04/12/2008	Détaché	G	500	3ème	492		151.67	Conservateur du Patrimoine
46 MARQUISE	Jérôme	08/03/2011	08/03/2011	Détaché	F	420	10ème	423		151.67	Responsable tech./Sécu.
47 SENOT	Marie-Armielle	19/10/1998	19/10/1998	Détachée	F	407	3ème	428		151.67	Attachée de conservation
48 TOMCZAK	Claudine	15/05/1995	15/05/1995	Détachée	F	410	4ème	423	TP	151.67	Animateur principal 1ère classe
49 TRONEL	Jean-Louis	08/02/1989	08/02/1989	Détaché	C	335	8ème	280		75.84	Magasinier
50 VAN HECKE	Antoine	01/05/2013	01/05/2013	CDD	C	416	11ème	372	TP	151.67	Agent de maîtrise
51 DEWITTE	Nicolas	16/09/2013	16/09/2013	CDD	C			326	TP	91	Assisant documentation photographique
52 GARCON	Lucie	16/09/2013	16/09/2013	CDD	E			350	TP	121.33	Assistante de conservation



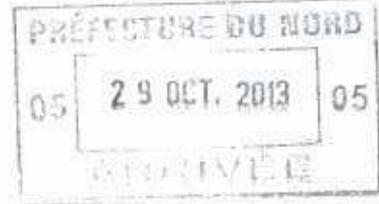
D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 19  
Nombre de suffrages exprimés 19  
VOTES : Pour  
Contre 19  
Abstentions

Date de convocation : 20/09/2013

Présenté par le président du Conseil d'administration  
A Milleneuve d'Ascq, le 3 octobre 2013  
Le président,  
Olivier HENNO  
Approuvé par le Conseil d'Administration, réunion en session  
A le

Les membres du conseil d'administration

certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture. le ..... et de la publication le .....  
A ..... le .....





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0005**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-60 du Conseil  
d'Administration du 3 octobre 2013 -  
Détermination de la tarification 2013

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



N°	2013	03	60
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Détermination de la tarification 2013	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
<b>EN EXERCICE</b>	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
	Monsieur Alain Seban		x	
<b>REPRESENTES</b>	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
	Monsieur Laurent Busine			x
<b>VOTANTS</b>	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	

L.A.M

EXTRAIT DU REGISTRE

03/10/2013

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

**N° 2013-03-60 Détermination de la tarification 2013**

Délibération n° 2013-03-60 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 85-500 du 13 mai 1985),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'Administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver les tarifs 2013 joints en annexe
- d'autoriser la mise en place d'une braderie pour les ouvrages et produits divers
- d'autoriser de donner à titre gracieux, à l'issue de la braderie, les ouvrages et produits divers non vendus à des organismes à but non lucratif
- d'autoriser de procéder, à l'issue de la braderie, à la destruction des ouvrages et produits divers non vendus

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à

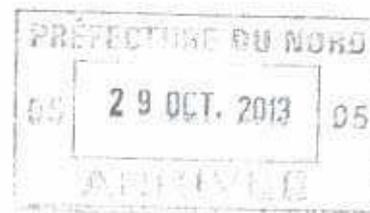
L'unanimité :

- d'approuver les tarifs 2013 joints en annexe
- d'autoriser la mise en place d'une braderie pour les ouvrages et produits divers
- d'autoriser de donner à titre gracieux, à l'issue de la braderie, les ouvrages et produits divers non vendus à des organismes à but non lucratif
- d'autoriser de procéder, à l'issue de la braderie, à la destruction des ouvrages et produits divers non vendus

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le Président  
Olivier HENNO



• **TARIFS GROUPE ET INDIVIDUEL DE LA BILLETTERIE****TARIF GROUPE****Forfait atelier scolaire et hors temps scolaire :**

- Gratuit
- 1h30 : 75 €
- 2h : 85€
- 1h30 hors musée : 90 €

**Forfait visite adulte :**

- Gratuit
- 1h : 165 €
- 1h langue étrangère : 180 €
- 1h30 : 185 €
- 1h30 langue étrangère : 205 €
- 2h : 205 €

**Forfait visite scolaire et hors temps scolaire:**

- gratuit
- 1h : 45 €
- 1h langue étrangère : 55 €
- 1h30 : 65 €
- 1h30 langue étrangère : 75 €
- 2h : 85 €
- 3h : 100 €

**Navette de l'art :**

200 €

**Secteur handicap :*****Forfait visite***

- gratuit
- 1h : 40 €
- 1h langue étrangère : 50 €
- 1h langage des signes : 50 €
- 1h30 : 60 €
- 1h30 langue étrangère : 75 €
- 1h30 langage des signes : 75 €
- 2h : 80 €

***Forfait atelier***

- gratuit
- 1h30 : 70 €
- 1h30 hors musée : 85 €
- 2h : 80 €

**Tarif Crédit Loisirs :**

- Forfait atelier 1h30 : 70 €
- Forfait atelier 2h : 80 €
- Forfait atelier 1h30 hors musée : 85 €
- Forfait visite 1h : 38 €
- Forfait visite 1h30 : 58 €

**TARIF INDIVIDUEL****Entrée atelier :**

- Gratuit
- Mercredi, Noël, spécifique, adolescent : 10 €
- Vacances : 15 €
- Atelier + spectacle : 15 €
- Adulte : 16.25 €

**Musée en famille : 8 €****Navette de l'art :**

- Gratuit
- Adulte : 10 €
- Enfant : 8 €

**Spectacle, conférence, formation, colloque :**

- Gratuit
- Spectacle : 6 €, 7 € ou 10 €
- Conférence, formation : 5.50 €
- Conférence, formation réduite : 3.50 €
- Colloque : 25 €
- Colloque réduit : 13 €

**Entrée musée :**

- Gratuit
- Collection : 7 €
- Collection réduit : 5 €
- Exposition/collection : 10 €
- Exposition/collection réduit : 7 €
- Visite commentée : 2.50 €

**Visite « Take away » :**

Visite commentée+entrée expo/coll. +menu:20 €

**Carte professionnelle du LaM : 25 €****C'art :**

- gratuit
- Solo : 30 €
- Duo : 45 €
- Sociétés d'amis des musées membres : 20 €
- Jeune : 15 €
- Réédition d'un pass perdu ou volé : 8 €
- Surclassement (de jeune à solo/ de solo à duo) : 15 €
- Remise pour reconduction avant terme sur même support : 1.50 €

**Pass Lille 3000 :**

- gratuit
- 35 €
- Tarif réduit : 25 €
- Duo : 60 €
- Duo réduit : 45 €

**Visioguide :**

- Visioguide : 2 €
- 2<sup>ème</sup> visioguide : 1 €
- Casque visioguide : 1 €

**Secteur handicap :**

- Entrée+visite, atelier LSF, rencontre autour d'une oeuvre : 5 €
- Visite commentée LSF : 5 €

Les tarifs réduits seront systématiquement accordés :

- Aux 12-25 ans
- Aux étudiants
- Aux séniors
- Aux titulaires de la carte Furet
- Aux titulaires de la carte adhérent Fnac
- Aux détenteurs du Pass Lille Map
- Aux titulaires du titre de transport Transpole
- Aux titulaires de la carte Famille nombreuse
- Aux amis des musées de la métropole lilloise
- Aux détenteurs de la carte UGC illimité
- Aux détenteurs du Pass journée Lille 3000
- Aux détenteurs du Pass Lille 3000

Les entrées gratuites seront systématiquement accordées:

- Aux enfants de - de 12 ans
- Aux titulaires de carte ICOM/ICOMOS
- Aux demandeurs d'emploi
- Aux entrées Presse
- Aux enseignants
- Aux prescripteurs
- Aux Amis du Musée
- Aux handicapés et accompagnants

• **TARIFS HT LOCATION D'ESPACES**

Petit-déjeuner :

- Gratuit
- 950 €

Visite privée seule :

- Gratuit
- Moins de 25 personnes 1 heure : 500 €
- Moins de 25 personnes 1 heure tarif partenaire : 300 €
- Moins de 25 personnes 1h30 : 700 €
- Entre 25 et 50 personnes 1 heure : 900 €
- Entre 50 et 100 personnes 1 heure : 1650 €
- Entre 100 et 150 personnes 1 heure : 2600 €
- Ouverture café-restaurant en soirée : 700 €
- Heure supplémentaire ouverture café-restaurant : 550 €

Soirée :

- Gratuit
- Visite privée au musée 18/21h 100 personnes : 4150 €
- Visite privée au musée 18/21h 100 personnes tarif partenaire : 1600 €
- Soirée au musée 18/23h 300 personnes : 8700 €
- Soirée au musée 18/23h 300 personnes tarif partenaire : 4500 €
- Soirée parc + musée 500 personnes : 10500 €
- Diner au LaM 18h/23h 100 personnes : 6 000€
- Ouverture des salles prolongées d'une heure : 400 €
- Heure supplémentaire en soirée : 550 €
- 50 personnes supplémentaires : 1100 €

Auditorium :

- Gratuit
- ½ journée : 650 €
- ½ journée tarif partenaire : 300 €
- Journée : 1050 €
- Journée tarif partenaire : 500 €
- Séminaire 75 personnes : 2 000 €
- Soirée : 2600 €
- Soirée tarif partenaire : 1200 €
- Heure supplémentaire soirée : 550 €

Pour toute prestation, possibilité d'appliquer le principe de refacturation des coûts réels constatés lors de la fourniture de parcours individualisés dans le cadre de la privatisation des espaces du musée.

- **TARIF LOCATION D'IMAGES**
- Ektachromes ou images numériques : 110€

- **TARIFS HT D'OUVRAGES ET DE PRODUITS DIVERS**

OUVRAGES :

Art Brut- Edition	38.86 €
Allan Mac Collum	33.18 €
Roland Simounet à l'œuvre	4.74 €
Quand le vide devient forme	4.74 €
Collages, collections des musées	4.74 €
Art et langage	4.18 €
Peter Downsbrough	1.90 €
Maurice Jardot	14.22 €
Zinelli	28.44 €
Mexique-Europe	43.22 €
Recuerdos de Mexico	16.11 €
Hors langage Duchêne	11.37 €
Grèce des Modernes	4.74 €
Des fantômes et des anges	17.35 €
Patrick Bougelet LMB	8.53 €
L'Aracine et l'art brut	17.35 €
Guide des collections 2010	14.22 €
LAM Histoires	3.79 €
Habiter poétiquement	28.91 €
HS Beaux-Arts magazine	3.79 €
L'envolée l'enfouissement	4.74 €
Matiyane	17.06 €
Adolf Wölfi Univers	25.02 €
Amicalement brut	18.29 €
ACM	18.96 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28.44 €
Art brut une avant-garde en moins ?	22.75 €
Déplacer déplier découvrir	36.97 €
Lionel et l'enfant bleu	24.64 €
Corps subtils	22.75 €
Catalogue Kahnweiler	28.41 €

## Taux de remise:

- La Boutique du Lieu : 40% sur le prix public pour les ouvrages récents, 50 % pour les catalogues bradés
- Tout autre libraire : 30% sur le prix public

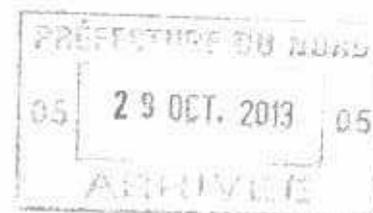
**PRODUITS DIVERS :**

- Carte postale, marque-page : 0.42 €
- Affiche d'exposition 40x60 cm : 1 €
- Refacturation à prix coûtant des produits dérivés \* produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.

\* badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs

- **BRADERIE prix de vente HT :**

- 0.95 € l'unité:
  - Bernd Lohaus
  - Cor Dekkinga
  - Cantate des mots camés
  - Passages Burgin
  - Phoenix (Bieth)
  
- 0.48 € l'unité:
  - Arthur Van Hecke
  - Art déco belge
  - Au cœur de l'Europe
  - Jean-Louis Faure
  - Sanejouand
  - Chapoval
  - HS L'envers du décor
  
- Lot de 5 pour 0.95 €:
  - Cent mille et une boules
  - Brochard et Darras
  - 6 plasticiens des Pays-Bas
  - 6 plasticiens tunisiens
  - Annamaria et Marzio Sala
  - Anne Flaten Pixley
  - Blast
  - Cent mille et une boules
  - Chieo Senzaki
  - Espaces
  - Eva Lallement
  - Gary Hill
  - Histoires hongroises
  - Horia Damian
  - Jean Girel
  - Jean-Gabriel Coignet
  - Jean-Luc Brisson / Jean-Yves Leblanc
  - Les coulisses du musée





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0006**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

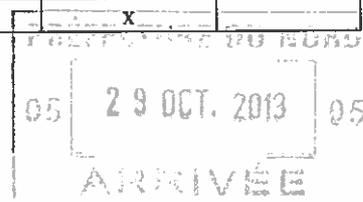
**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-62 du conseil  
d'administration 3 octobre 2013 - Subvention  
de Lille Métropole pour l'exposition sur  
l'oeuvre de Modigliani

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2013	03	62
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Subvention de Lille Métropole pour l'exposition sur l'œuvre de Modigliani	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>  22	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>  10	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
	Monsieur Alain Seban		x	
<b>REPRESENTES</b>  9	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
	Monsieur Laurent Busine			x
<b>VOTANTS</b>  19	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	



---

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2013-03-62 Subvention de Lille Métropole pour l'exposition  
sur l'œuvre de Modigliani**

Délibération n° 2013-03-62 du 3 octobre 2013 du conseil  
d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723  
du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de  
coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et  
n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de  
coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code  
général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant  
création de l'EPCC LaM,

Conformément à la délibération n°2012-01-15 du LaM,

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser la Directrice à conclure une convention avec Lille  
Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de  
800 000 € relative au projet d'exposition sur l'œuvre de  
Modigliani.

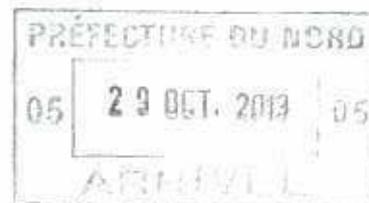
Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide à  
l'unanimité :

- d'autoriser la Directrice à conclure une convention avec Lille  
Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de  
800 000 € relative au projet d'exposition sur l'œuvre de  
Modigliani.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le président  
Olivier HENNO





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0007**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-56 du Conseil  
d'Administration du 3 octobre 2013 -  
Validation du procès- verbal du conseil  
d'aministration du 6 juin 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2013	03	56
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 juin 2013	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>  <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
<b>REPRESENTES</b>  <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">10</div>	Monsieur Alain Seban		x	
	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
<b>VOTANTS</b>  <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">9</div>	Monsieur Laurent Busine			x
	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	

---

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2013-03-56                      Validation du procès verbal du conseil  
d'administration du 6 juin 2013**

Délibération n° 2013-03-56 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'accepter le procès-verbal du conseil d'administration de l'EPCC du 6 juin 2013 joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'accepter le procès-verbal du conseil d'administration de l'EPCC du 6 juin 2013 joint en annexe

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le président,  
Olivier HENNO





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0008**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-57 du conseil  
d'administration du 3 octobre 2013 - Décision  
modificative du budget 2013

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



N°	2013	03	57
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Décision modificative du budget 2013	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>  22	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>  10	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
	Monsieur Alain Seban		x	
<b>REPRESENTES</b>  9	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
<b>VOTANTS</b>  19	Monsieur Laurent Busine			x
	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

**N° 2013-03-57 Décision modificative du budget 2013**

Délibération n° 2013-03-57 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote d'une décision modificative n°2 sur le budget 2013 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de décision modificative jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration de voter par chapitre la décision modificative n°2 du budget 2013 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 7 834 959.89 €.  
La section d'investissement à hauteur de 558 574.31 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité:

-de voter par chapitre la décision modificative n°2 du budget 2013 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 7 834 959.89 €.  
La section d'investissement à hauteur de 558 574.31 €.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le Président de l'EPCC  
Olivier HENNO





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0010**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

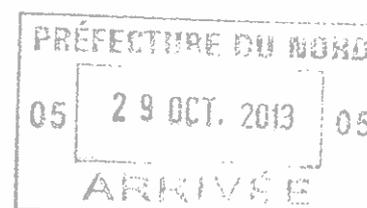
**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-01-61 du 3 octobre 2013  
du conseil d'administration - Passation de  
marchés publics : Autorisation de lancement  
de marchés

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2013	03	61
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Autorisation lancement de marchés	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
<b>EN EXERCICE</b>	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
<b>REPRESENTES</b>	Monsieur Alain Seban		x	
	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Laurent Busine			x
	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	



L.A.M  
EXTRAIT DU REGISTRE

03/10/2013

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

**N° 2013-01-61 Passation de marchés publics : Autorisation de lancement de marchés**

Délibération n° 2013-01-61 du 3 octobre 2013 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux articles 9 et 11-3 des statuts de l'EPCC,

Conformément à la délibération n°2012-01-15 du 20 mars 2012 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés,

Attendu que les marchés suivants sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser:

- la directrice à lancer le marché ;
- la directrice à signer le marché ;
- la directrice à relancer le marché déclaré infructueux ou sans suite;

Conformément à l'annexe jointe, pour les marchés suivants :

- fourniture et maintenance d'une baie informatique
- location longue durée de véhicules

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- la directrice à lancer le marché ;
- la directrice à signer le marché ;
- la directrice à relancer le marché déclaré infructueux ou sans suite;

Conformément à l'annexe jointe, pour les marchés suivants :

- fourniture et maintenance d'une baie informatique
- location longue durée de véhicules

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le président  
Olivier HENNO



Marché	Durée	Montant maximum	Date prévisionnelle de lancement	CAO
Fourniture et maintenance d'une baie informatique	3 ans	100.000 € HT	novembre	Oui
Location longue durée de véhicules	4 ans	200.000 € HT	novembre	Oui



PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0011**

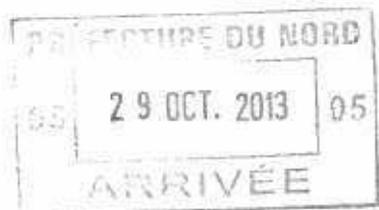
**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-58 du 3 octobre 2013  
du conseil d'administration - Suppressions,  
modifications et créations de postes des  
emplois permanents

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



N°	2013	03	58
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Suppressions, modifications et créations de postes des emplois permanents	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCATION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>  22	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>  10	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
	Monsieur Alain Seban		x	
<b>REPRESENTES</b>  9	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
	Monsieur Laurent Busine			x
<b>VOTANTS</b>  19	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	

---

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2013-03-58      Suppressions, modifications et créations de  
postes des emplois permanents**

Délibération n° 2013-03-58 du 3 octobre 2013 du conseil  
d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723  
du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de  
coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et  
n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de  
coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code  
général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant  
création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9.9 des statuts de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter:

- La suppression du poste d'administrateur général
- La transformation de l'intitulé du poste de responsable  
administratif juridique et financier en directeur  
administratif juridique et financier
- La création d'un poste d'assistante de direction
- La création d'un poste de chargé de la photothèque

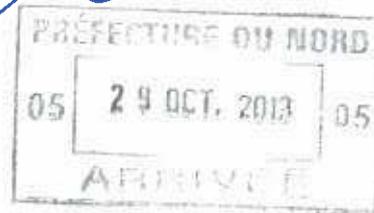
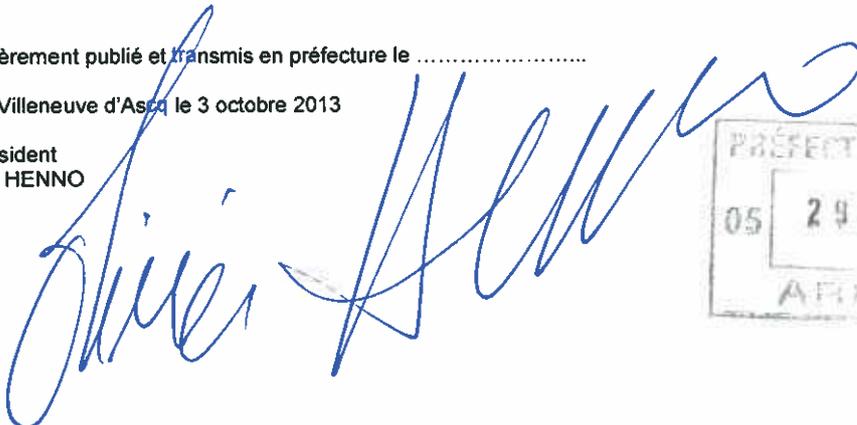
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à  
l'unanimité d'accepter:

- La suppression du poste d'administrateur général
- La transformation de l'intitulé du poste de responsable  
administratif juridique et financier en directeur  
administratif juridique et financier
- La création d'un poste d'assistante de direction
- La création d'un poste de chargé de la photothèque

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le président  
Olivier HENNO





PREFET DU NORD

## **Délibération n ° 2013276-0012**

**signé par  
Olivier HENNO, président**

**le 03 Octobre 2013**

**59\_Etablissements  
EPCC LaM**

Délibération n ° 2013-03-59 du 3 octobre 2013  
du conseil d'administration - Modalités  
d'accueil, de gratification et de remboursement  
des frais des stagiaires

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



N°	2013	03	59
----	------	----	----

<b>OBJET</b> Modalités d'accueil, de gratification et de remboursement des frais des stagiaires	L'an deux mille treize Le 3 octobre 2013 à 15h00  Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (L.a.M) sous la présidence de Monsieur Olivier Henno, président du LaM			
<b>DATE DE CONVOCAION</b>  Le 20 septembre 2013	<b>MEMBRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS REPRESENTES</b>	<b>ABSENTS</b>
	Monsieur Dominique Bur		x	
	Monsieur Gérard Caudron		x	
	Monsieur Olivier Henno	x		
	Madame Catherine Cullen			x
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Monsieur Renaud Tardy	x		
	Monsieur Hervé Verbrugge	x		
<b>EN EXERCICE</b>	Monsieur Francis Grimonprez		x	
	Madame Marie-Thérèse Pincède		x	
	Madame Annette Darnel	x		
	Madame Sophie Rocher	x		
	Monsieur Alain Detournay	x		
<b>PRESENTS</b>	<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>			
	Monsieur Christian Masurel		x	
	Monsieur Bernard Masurel		x	
	Monsieur Alain Seban		x	
<b>REPRESENTES</b>	Monsieur Bernard Chérot		x	
	Monsieur Alexis Péron	x		
	Monsieur Ivan Renar	x		
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Laurent Busine			x
	Madame Fabienne Blaise	x		
	Monsieur Philippe Van Cauteren			x
	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Madame Corinne Barbant	x		
	Madame Florentine Bigeast		x	

---

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2013-03-59      modalités d'accueil, de gratification et de  
remboursement des frais des stagiaires**

Délibération n° 2013-03-59 du 3 octobre 2013 du conseil  
d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723  
du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de  
coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et  
n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de  
coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code  
général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant  
création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'accepter les modalités d'accueil des stagiaires et le montant et  
les modalités de versement de leur gratification et de leur  
remboursement des frais décrits dans l'annexe jointe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à  
l'unanimité :

- d'accepter les modalités d'accueil des stagiaires et le montant et  
les modalités de versement de leur gratification et de leur  
remboursement des frais décrits dans l'annexe jointe

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 3 octobre 2013

Le président  
Olivier HENNO



**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,  
d'art contemporain et d'art brut  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03.10.2013**

**Annexe à la délibération n° 2013-03-59 du conseil d'administration  
du 3 octobre 2013 relative aux  
Modalités d'accueil, de gratification et de remboursement des frais  
des stagiaires**

- Tous les stages au LaM doivent se dérouler à l'appui d'une convention entre l'école du stagiaire, le stagiaire et le musée.
- Aucune durée minimale n'est imposée pour les stages mais conformément à la loi, ils ne pourront excéder six mois par année d'enseignement.
- Au-delà d'une période de deux mois consécutifs, le stage est rémunéré. La gratification perçue par le stagiaire est égale au montant minimal prévue par la réglementation en vigueur (soit 436,05€ à ce jour).
- Un stage d'une durée inférieure à deux mois, consécutifs ou non, ne donne lieu à aucune gratification.
- Quelle que soit la durée du stage, sauf stipulation contraire figurant dans la convention de stage, le LaM prend en charge la moitié du prix du titre d'abonnement souscrit par le stagiaire pour ses déplacements entre son domicile et son lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes (train, métro, bus...) ou de service de location de vélos. Pour les abonnements de train, la prise en charge se fait sur la base du tarif SNCF 2<sup>nd</sup>e classe. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas pris en charge.
- Le LaM ne prend pas en charge les dépenses du stagiaire liées à sa restauration ou son hébergement.





PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2013323-0004**

**signé par  
Michel PLASSON, directeur de la Règlementsation et des libertés publiques**

**le 19 Novembre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Secrétariat général  
DRLP - Direction Règlementsation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral modificatif portant renouvellement de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la réglementation et  
des libertés publiques

Bureau de la circulation

### **Arrêté préfectoral modificatif portant renouvellement de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite



Vu le Code de la route et notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-7, L.223-6, R.212-1 à R.212-1 à R.213-6, R.223-5 à R.223-9 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement à la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2004 modifié par arrêté du 02 mai 2013 relatif aux documents établis à l'occasion du suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2013 portant autorisation à Monsieur Didier BOLLECKER à organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu la circulaire du 14 septembre 2012 relative aux conditions d'agrément des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière et d'autorisation d'animation de ces stages ;

Considérant le courrier en date du 16 octobre 2013 par lequel Monsieur Didier BOLLECKER, président de l'association Automobile Club Association signale le changement d'adresse de son siège social au 38 Avenue du Rhin – 67000 STRASBOURG ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1 de l'arrêté du 18 juillet 2013 est modifié comme suit :

Monsieur Didier BOLLECKER, est autorisé à exploiter, sous le n° R 13 059 0006 0, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION et situé 38 Avenue du Rhin – 67000 STRASBOURG.

Le reste sans changement

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont une copie sera transmise à Monsieur Didier BOLLECKER.



Fait à Lille, le 19 NOV 2013  
Le préfet

Pour le Préfet  
Le Directeur de la Régulation, de la Sécurité  
et des Libertés Publiques

Michel HAYON



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2013323-0005**

**signé par**  
**Michel PLASSON, directeur de la Règlementation et des libertés publiques**

**le 19 Novembre 2013**

**59\_Präfecture du Nord**  
**Secrétariat général**  
**DRLP - Direction Règlementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément  
d'un centre organisant des stages de  
sensibilisation à la sécurité routière



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la réglementation et  
des libertés publiques

Bureau de la circulation

### **Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite



Vu le Code de la route et notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-7, L.223-6, R.212-1 à R.212-1 à R.213-6, R.223-5 à R.223-9 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement à la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2004 modifié par arrêté du 02 mai 2013 relatif aux documents établis à l'occasion du suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2011 portant autorisation à Monsieur Hervé LEFEBVRE à organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu la circulaire du 14 septembre 2012 relative aux conditions d'agrément des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière et d'autorisation d'animation de ces stages ;

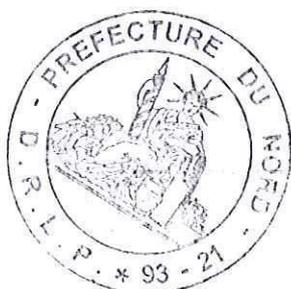
Considérant que Monsieur Hervé LEFEBVRE a été informé de l'obligation de demander le renouvellement de son agrément avant le 31 décembre 2012 en vue de pouvoir dispenser des stages de sensibilisation à la sécurité routière ; qu'il n'a pas sollicité le renouvellement de son agrément conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2011 portant autorisation à Monsieur Hervé LEFEBVRE, directeur de l'Auto-Ecole Lefebvre dont le siège social se situe 29 Place du Général de Gaulle – 76480 DUCLAIR, à organiser la formation spécifique de sensibilisation à la sécurité routière est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont une copie sera transmise à Monsieur Hervé LEFEBVRE.



Fait à Lille, le 19 NOV. 2013  
Le préfet

*[Signature]*  
Préfet  
Département de la Région Nord  
et des Hauts de France

Michel BLASSON



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2013323-0006**

**signé par  
Eric AZOULAY, Secrétaire général adjoint**

**le 19 Novembre 2013**

**59\_Präfecture du Nord  
Secrétariat général  
DII - Direction de l'Immigration et de l'Intégration**

Arrêté préfectoral fixant la composition de la  
commission du titre de séjour du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
De l'immigration et de  
l'intégration

Bureau de l'admission  
au séjour

### **Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission du titre de séjour du Nord**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L.312-1 et R. 312-1 ;

Vu la nomination de M. Stéphane BERGAMINI en qualité de Directeur territorial de l'Office de l'immigration et de l'intégration du Nord ;

Vu la nomination de M. Pierre GUILLEMAUD en qualité de chef de bureau de l'admission au séjour à la direction de l'immigration et de l'intégration de la Préfecture du Nord ;

Vu le courrier du Président de l'association des maires du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – La composition de la commission du titre de séjour du département du Nord est fixée ainsi qu'il suit :

En qualité de Maire désigné par l'association des Maires du département du Nord :

Titulaire :

- M. Philippe BARRET, Maire de Santes, désigné Président de la Commission du titre de séjour ;

Suppléant :

- M. Benjamin SAINT-HUILE, Maire de Jeumont ;

En qualité de personnalités qualifiées désignées par le préfet :

- M. Henri PELTIER, Vice-Président de l'association régionale de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale ;
- M. Stéphane BERGAMINI, Directeur Territorial de l'Office d'Immigration et d'Intégration du Nord .

Article 2 – Les fonctions de rapporteur devant la commission du titre de séjour seront assurées par M. Pierre GUILLEMAUD, Chef du bureau de l'admission au séjour et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Olivia CODIAT, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale affectée à la direction de l'immigration et de l'intégration.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 fixant la composition de la commission du titre de séjour du Nord est abrogé.

Article 4 – Le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 19 NOV. 2013  
Le préfet

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général adjoint



ERIC A. OULAY



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2013322-0004**

**signé par  
Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement**

**le 18 Novembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Décision du 18 novembre 2013 portant déléation de signature portant sur les transfètements, les sorties et les extractions ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements (Décision N ° 645/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 645/2013

**Décision du 18 novembre 2013 portant délégation de signature portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale :

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente de signature est donnée à :**

- Monsieur Jean-François NOURRISSON directeur adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY, directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention

*Aux capitaines pénitentiaires :*

- Monsieur Guillaume ROUSSEL, chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI, adjoint au chef de détention
- Monsieur Mohamed AZZAOU,

*Aux lieutenants*

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ,
- Madame Chloé SPITZMULLER,
- Monsieur Sébastien RAPINAT,
- Monsieur Julien DOYHENARD,
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI

*Aux majors :*

- Monsieur Luc DELIERE,
- Monsieur Gilles DUFOUR,
- Monsieur Pascal NOËL,

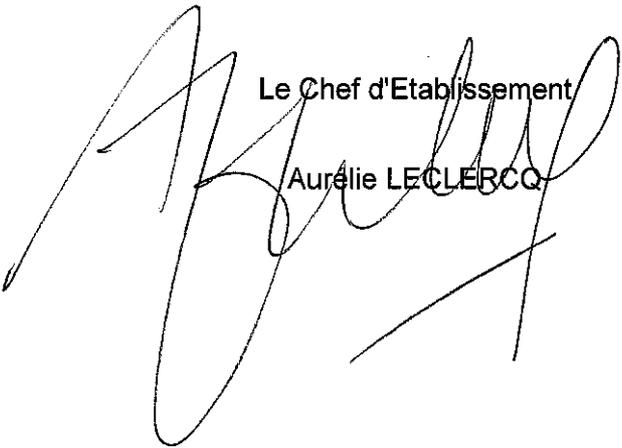
*Aux 1ers surveillants :*

- Madame Aurélie AVOINE
  - Monsieur David BOUCHE,
  - Monsieur Loïc BODIN,
  - Monsieur Christophe CHIBOUT
  - Monsieur Sébastien GADEK
  - Monsieur Julien KARAMUCKI
  - Madame Sandrine KOPERSKI
  - Monsieur Grégory LECIGNE
  - Monsieur Yohann MARIE
  - Monsieur Christophe MISIEK
  - Monsieur Jean SALOMÉ
  - Monsieur Grégory STRZEMPEK,
  - Monsieur Willy WABLE
- Monsieur Grégory ACCART
  - Monsieur Boubecare BOURAS
  - Monsieur Arnaud CANIVET
  - Monsieur Kamel DRAIDI
  - Monsieur Sébastien GUILLEMANT
  - Monsieur Christophe KIECKEN
  - Monsieur Jean Luc LAFORCE
  - Monsieur Fabrice MARCQ
  - Monsieur Guillaume MICHEL
  - Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
  - Monsieur Mario SONTA
  - Monsieur Olivier VINCENT

Aux fins de désigner les escortes et les dispositifs de sécurité pour les transfèrements, les sorties et les extractions : articles D292à 294 – D299, D308, D310 du code de procédure pénale)

**Article 2** Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.

  
Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCQ